



EDITO

Novembre 2024

En ce début novembre l'actualité est riche en matière de VAE !

Enfin au sens figuré, mais pas au sens propre si l'on se réfère à la dernière annonce de France VAE en date du 28 octobre à 12h30 qui informe que, faute de budget suffisant, les parcours VAE ne seront plus financés pour les candidats inscrits sur la plateforme, et qu'il faudra procéder préalablement à une recherche de financement.

Ainsi, désormais, lorsqu'un candidat s'inscrira sur la plateforme France VAE, avant même de discuter de son projet et de son expérience, l'Architecte Accompagnateur de Parcours devra commencer par lui demander comment il réglera sa prestation...

Une promesse de simplification avait été faite... Nous en sommes encore bien loin !

En effet, au-delà de savoir qui va payer, il faudrait pouvoir estimer combien cela va coûter...

Mais comment le faire puisque, les éléments constitutifs de l'expérience du candidat, qui conditionneront le coût du parcours VAE, n'auront pas encore été évalués ?

Le diable se cache dans les détails, mais cette subtilité a dû échapper à nos donneurs d'ordres.

Après un premier coup de frein au mois de juillet, à la suite de la réduction du nombre de certifications dans la plateforme de 200 à une vingtaine, cet arrêt du financement sonne le glas d'une année d'expérimentation perturbée par de multiples rebondissements qui, faute d'une bonne préparation et de concertation avec les experts du secteur, finit à bout de souffle avant même la fin officielle programmée le 31 décembre 2024.

Dans ce contexte difficile et dans l'attente d'informations sur les financements de la VAE pour 2025 proposés par les opérateurs historiques (Régions, France Travail, OPCO, Transition PRO...), la résistance s'organise chez Ascova pour préparer et engager les projets VAE de fin d'année 2024 et ceux de 2025 qui ne manquent pas et qui vont vraisemblablement s'amonceler si les annonces de plans sociaux se confirment.

Plein phare sur l'accompagnement VAE qui permet notamment à des salariés employés dans des entreprises et dont les compétences ont évoluées au cours du temps, de les faire reconnaître.

Le management de Parcours VAE

C'est quoi ?

Depuis la mise en place de la réforme VAE en janvier 2024, le service public de Conseil en VAE a été supprimé par de nombreuses Régions. La prestation de Management de Parcours VAE remplace cet ancien service quand il n'existe plus ou permet une alternative au service public quand il perdure localement.

Le Management de Parcours VAE a pour objectifs :

- D'informer et d'orienter en toute neutralité les candidats à la VAE
- De conseiller sur les diplômes accessibles en fonction de l'expérience
- D'aider chaque candidat à s'inscrire dans le parcours VAE
- De soutenir les candidats à toutes les étapes de la procédure VAE

A quoi sert ce service ?

Le management de parcours VAE a trois objectifs qui visent à sécuriser, en amont, tout projet de VAE :

Vous aider à choisir la certification la plus pertinente à valider.

Vous permettre d'engager la procédure sereinement en sécurisant les aspects techniques, administratifs et financiers.

Vous accompagner pendant toute votre démarche VAE en vous aidant à résoudre les difficultés rencontrées.

Comment se déroule cette prestation ?

Les rendez-vous du management de Parcours VAE peuvent se faire en présentiel ou en distanciel. En fonction de la complexité du projet VAE ou de la spécificité de votre demande, les actions réalisées pourront recouvrir la totalité ou seulement une partie des mesures détaillées ci-dessous.

Une analyse de votre parcours professionnel, de votre profil, de votre statut et de votre situation,

Une recherche de certification(s) en rapport avec vos expériences professionnelles,

Une aide à l'élaboration de votre dossier de recevabilité (et/ou de faisabilité),

Une recherche des solutions de financement de votre procédure de VAE et une aide à leur(s) mobilisation(s),

Un suivi (conseils, préconisations, informations, médiations...) pendant votre parcours.

Quel est le coût du Management de Parcours VAE ?

Nous proposons 4 prestations avec pour chacune, une durée adaptée à votre profil et votre projet VAE, évalué lors d'un entretien téléphonique préalable :

MPVAE 2	MPVAE 3	MPVAE 4	MPVAE 5
2h	3h	4h	5h
200€	330€ 300€	440€ 350€	550€ 450€

En fonction de votre situation, le montant forfaitaire peut être pris en charge par : votre CPF, France Travail, votre employeur, un OPCO, Transition Pro...

Comment bénéficier de cette prestation ?

Avant d'engager un Management de Parcours VAE, nous vous proposons de vérifier gratuitement l'éligibilité de votre projet VAE lors d'un court entretien téléphonique (une dizaine de minutes) avec un consultant expert en VAE, après l'envoi d'un CV.

Comment commander ma prestation ?

A l'issue du rendez-vous de vérification de votre éligibilité à la VAE, vous pouvez commander directement en choisissant une des solutions ci-dessous :

- Je souhaite financer de cette prestation avec Mon Compte Formation : [Téléchargez le tableau des liens CPF](#)
- Je souhaite bénéficier de cette prestation [financée par France Travail](#) (Aide VAE - Formulaire 164)
- Je souhaite [faire financer cette prestation par mon employeur](#)
- Je souhaite bénéficier de cette prestation [en réglant par Carte Bancaire](#)



Le service public de la VAE



Lettre d'information du 28 octobre 2024 à destination des Architectes Accompagnateur de Parcours

Les actualités

- Information importante concernant le financement des parcours VAE
- Mobilisation des droits du Compte Personnel de Formation (CPF)
- Mise à jour des paramètres dans votre espace professionnel

Prochains webinaires

- Webinaires co-animés par France VAE et Mon Compte Formation : financement des parcours VAE

Ressource utile

- Une nouvelle version du cahier des charges

Information importante concernant le financement des parcours VAE

Désormais, notre plateforme n'intègre plus la gestion des demandes de financement. **Tout le processus de financement, de la recherche de financement à la facturation finale, devra donc s'effectuer en dehors de la plateforme.** Néanmoins, la gestion des candidatures et toutes les étapes du parcours des candidats continueront d'être pleinement assurées par l'intermédiaire de France VAE.

Pour garantir un démarrage sécurisé du parcours sur France VAE, nous vous recommandons d'orienter les candidats, **dès le premier échange, vers les solutions de financement** les plus adaptées à leurs besoins.

Cette évolution du financement s'applique uniquement aux nouvelles candidatures soumises à compter du 28 octobre 2024 inclus. Les candidatures ayant été soumises à un AAP, quel que soit leur statut, ainsi que celles pour lesquelles une demande de prise en charge financière a été soumise avant cette date, continueront de bénéficier du système de prise en charge financière via France VAE.

Mobilisation des droits du Compte Personnel de Formation (CPF)

Les candidats peuvent notamment mobiliser leurs droits acquis au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) et, le cas échéant, bénéficier d'abondements via la plateforme Mon Compte Formation (MCF) pour financer leur parcours VAE.

Evènements

Prochaine jury VAE :

- VAE Education Nationale - Académie de Toulouse : du 4 novembre au 13 décembre
- DREETS Haut de France : du 18 novembre au 16 décembre
- DEETS La Réunion - diplôme d'Etat d'aide-soignant(e) : 7 et 8 novembre 2024

Événements VAE

- **Remise des Trophées de la reconversion professionnelle en Région Centre-Val de Loire à Ardon** : 26 septembre
- **Animation d'octobre à la Maison de l'Orientation à Montpellier** : le 11 octobre à l'occasion de la semaine de la VAE
- **Forum emploi horizon à Plouézan** : 7 novembre 2024
- **Salon "Nouvelle vie professionnelle"** : 14 novembre Orléans pour sa sixième édition
- **Cap Métiers Nouvelle Aquitaine** : La Région, en collaboration avec Cap Métiers, organise le 21 novembre de 10h à 12h, un webinaire destiné à tous les professionnels de l'orientation, de la formation, de l'emploi et de la VAE.
- **Salon 24 Heures pour l'Emploi et la Formation** : 21 novembre au stade de la Licorne à Amiens
- **Le Cnam Ile-de-France** : journée « MON ÉVOLUTION, MA RECONVERSION » le 21 novembre de 10h à 19h
- **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées** : du 18 au 24 novembre
- **Université de Poitier** : Réunion d'information VAE : Mardi 26 novembre 2024 de 12h30 à 13h30
- **Auvergne Rhône Alpe - VIA COMPETENCES** : Les jeudis de la VAE, réunion d'information le Jeudi 26 novembre 2024 à 13h30 à 14h00
- **Forum métiers du soin et de l'accompagnement de la personne** : le 27 novembre à Thionville

Vos accompagnements VAE :



20 agences en France pour un service VAE de proximité

Pour répondre aux attentes des franciliens, 8 centres de conseil VAE en Ile-de-France et 12 en province sont disponibles pour accueillir et recevoir les candidats à la VAE.

[En savoir plus](#) >



Ascova